

Le calendrier de déclaration des revenus de 2024



© 2025 Les Echos Publishing

Comme chaque année, vous devrez bientôt souscrire une déclaration d'ensemble de vos revenus (n° 2042 et annexes) et la transmettre au service des impôts. À ce titre, le calendrier de déclaration des revenus de 2024 a été dévoilé par l'administration fiscale.

Les dates limites de déclaration

Les contribuables doivent, en principe, déclarer leurs revenus par internet, et ce avant une date limite qui varie selon leur lieu de résidence. Cette date est ainsi fixée au :

- jeudi 22 mai 2025 pour les départements n° 01 à 19 et les non-résidents ;
- mercredi 28 mai 2025 pour les départements n° 20 à 54 ;
- jeudi 5 juin 2025 pour les départements n° 55 à 974/976.

Précision : les contribuables dont la valeur du patrimoine immobilier taxable au 1^{er} janvier 2025 excède 1,3 M€ doivent indiquer le détail et l'estimation des biens composant ce patrimoine sur une déclaration spécifique n° 2042-IFI, souscrite avec la déclaration de revenus.

Le service de déclaration en ligne ouvrira ses portes, sur le site www.impots.gouv.fr, à compter du jeudi 10 avril 2025.

En pratique : une fois la déclaration en ligne effectuée, un

« avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu » est immédiatement mis à disposition des contribuables. L'avis d'imposition définitif étant, quant à lui, envoyé entre juillet et septembre prochain. Sachant que le contribuable peut choisir de le recevoir dans son espace sécurisé.

Pour les contribuables encore autorisés à déclarer leurs revenus en version papier, car ils n'ont pas de connexion internet par exemple, le délai de dépôt de leur déclaration expire le mardi 20 mai 2025 à minuit (y compris pour les non-résidents).

www.impots.gouv.fr

© 2025 Les Echos Publishing